



LAFFORT

l'œnologie par nature

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n°1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006
GEOSORB GR

Date: 05/02/2018

Page: 1/4
Ind. Rev.: 2

1 – IDENTIFICATION

- 1.1 Identification de la substance/préparation : **GEOSORB GR**
- 1.2 Utilisation de la substance/préparation : Décontaminant des moûts et des vins nouveaux (encore en fermentation) pour la diminution des teneurs en géosmine et octénone. Produit soumis à réglementation.
- 1.3 Identification de la société/entreprise : LAFFORT – CS61611- 33 072 BORDEAUX CEDEX
Tel: 05.56.86.53.04 Fax: 05.56.86.30.50
info@laffort.com www.laffort.com
- 1.4 N° d'appel d'urgence: Centre Anti Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80
ORFILA 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE.

Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

Le charbon actif (en particulier lorsqu'il est humide) peut faire chuter la proportion d'oxygène de l'air dans les espaces confinés, et des concentrations dangereusement faibles en oxygène peuvent être atteintes. Avant de pénétrer dans un espace confiné contenant ou ayant contenu du charbon activé, il convient de faire analyser les teneurs en oxygène et monoxyde de carbone, et tous autres constituants dangereux, par une personne qualifiée.

Les travailleurs doivent également prendre les précautions adéquates en cas d'opération impliquant des charbons actifs épuisés (ou usagés), qui peuvent présenter les propriétés dangereuses des matières adsorbées.

Éviter toute formation de poussières. Une substance pulvérulente est susceptible de former un mélange air-poussière explosif.

En cas de transfert du produit sous pression, éviter toute génération de poussières en cas de présence d'une source d'ignition.

Les charbons actifs présentent une surface importante, ce qui peut provoquer un auto-échauffement pendant l'oxydation.

Ne pas produire de poussière en raison du risque de formation et d'inhalation de silice cristalline en suspension.

3 - COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Charbon Activé à la vapeur aggloméré avec de l'argile .

Charbon actif

N° CAS: 7440-44-0

N° EINECS : 231-153-3

Ce produit, qui est fabriqué à partir de matière(s) première(s) d'origine naturelle, contient < 1 % de silice cristalline totale (quartz, n° CAS 14808-60-7).

Composants présentant un danger : aucun

4 - PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. Si des symptômes d'irritation surviennent (respiration courte ou sifflante, toux), consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à proscrire : ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, qui risque de disperser et d'étendre l'incendie. Ne pas employer de moyens d'extinction sous pression qui pourraient provoquer la formation d'un mélange air-poussière potentiellement explosif. En cas d'incendie, la dispersion de quantités importantes de charbon actif n'est pas recommandée du fait du risque de génération d'émissions incontrôlées de poussières.

Risques particuliers : La combustion produit des émanations irritantes. En cas de transfert du produit sous pression, éviter toute génération de poussières en cas de présence d'une source d'ignition.

Les charbons actifs présentent une surface importante, ce qui peut provoquer un auto-échauffement pendant l'oxydation. Il est recommandé de laisser un intervalle d'air adéquat entre les emballages de charbon actif pour réduire le risque de propagation de l'événement. Le charbon actif est difficile à enflammer et a tendance à se consumer lentement sans production de fumée ni de flamme.

Produits de combustion dangereux : Les matières laissées à se consumer lentement sur des durées importantes en espace confiné peuvent produire des quantités de monoxyde de carbone atteignant la limite d'explosivité inférieure (LEI du monoxyde de carbone = 12,5 % dans l'air). Le charbon actif usagé peut produire des produits de combustion supplémentaires basés sur la ou les substances adsorbées. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Aucune.

Méthodes de nettoyage : Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit par des moyens mécaniques, de préférence avec un aspirateur équipé d'un filtre à grande efficacité muni d'un dispositif de filtration de particules d'efficacité élevée (HEPA) pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Eviter de soulever les poussières et d'éclabousser ou de laver sous pression (éviter la formation d'aérosol). Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux abondamment avec de l'eau.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation de poussière. Éviter d'éclabousser ou de laver sous pression.

Assurer une bonne ventilation du local lors de la manipulation de la préparation.

La poussière est susceptible de former un mélange explosif au contact de l'air. Les charbons actifs présentent une surface importante, ce qui peut provoquer un auto-échauffement pendant l'oxydation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces métalliques des équipements de mélangeage et de transformation doivent être mises à la terre. Avant toute opération de transfert, vérifier que tous les équipements sont mis à la terre. Les poussières fines peuvent pénétrer les appareils électriques et provoquer des courts-circuits. En cas de travaux avec la chaleur (soudage, oxycoupage au chalumeau, etc.), les abords immédiats de la zone de travail doivent être débarrassés de tout produit ou poussière.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Le charbon actif est difficile à enflammer et a tendance à se consumer lentement sans production de fumée ni de flamme. Il convient de ne pas laisser s'accumuler de dépôts de poussières sur les surfaces car ils sont susceptibles de former un mélange explosif s'ils sont mis en suspension dans l'atmosphère à des concentrations suffisantes. Avant de pénétrer dans un espace confiné contenant ou ayant contenu du charbon activé, il convient de faire analyser les teneurs en oxygène et monoxyde de carbone, et tous autres constituants dangereux, par une personne qualifiée.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts. Acides forts.

Indication pour les locaux : Le produit craint l'humidité. Conserver hors sol dans l'emballage d'origine au frais dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs et bien ventilé.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Mesures techniques : Ventilation appropriée pour rester en dessous de la limite de respirabilité.

Paramètres de contrôle :

<u>Composant</u>	<u>Limite de respirabilité</u>
Cristobalite	0,1 mg/m ³
Poussières inhalables	10 mg/m ³ poussières respirables

Page 3/4

Produit: GEOSORB GR

Date: 05/02/2018 - EP

Protection respiratoire : Porter un masque anti-poussières dans des zones peu ventilées (type P3 – EN143).Protection des mains : Utiliser des gants de protection imperméables (UNI EN 420/UNI EN 374).Protection des yeux : Porter des lunettes de protection avec protections latérales.Protection de la peau : Porter des vêtements qui garantissent une protection totale de la peau (ex en coton, PVC, cahoutchouc).Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

9 - PROPRIETES PHYSQUES ET CHIMIQUES

Etat physique (20°C) : solide
Forme : granulé
Couleur : noire
Odeur : inodore
T° d'auto-inflammabilité : sans objet
Solubilité dans l'eau : insoluble
Limite d'explosivité inférieure dans l'air: > 20 g/m³
Température minimale d'inflammation : >500°C
Classe d'explosivité de poussière : St1.

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.

Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Eviter l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter toute formation de poussières. Le charbon actif (en particulier lorsqu'il est humide) peut faire chuter la proportion d'oxygène de l'air dans les espaces confinés, et des concentrations dangereusement faibles en oxygène peuvent être atteintes. Les charbons actifs présentent une surface importante, ce qui peut provoquer un auto-échauffement pendant l'oxydation.

La poussière est susceptible de former un mélange explosif au contact de l'air. Éviter toute formation de poussières. Ne pas générer de nuage de poussières en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces métalliques des équipements de mélangeage et de transformation doivent être mises à la terre. Avant toute opération de transfert, vérifier que tous les équipements sont mis à la terre.

Substances à éviter : Agents oxydants forts, Acides forts. Peut réagir de manière exothermique en cas de contact avec des comburants forts.

Danger de décomposition : Les matières laissées à se consumer lentement sur des durées importantes en espace confiné peuvent produire des quantités de monoxyde de carbone atteignant la limite d'explosivité inférieure (LEI du monoxyde de carbone = 12,5 % dans l'air), Le charbon actif usagé peut produire des produits de combustion supplémentaires basés sur la ou les substances adsorbées, Oxydes de carbone.

11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : faible toxicité – seules de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

CL50 rat inhalation > 60mg/L

DL50 rat ingestion > 10g/kg

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : non irritant.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.

12 – DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité : Non toxique. La substance est fortement insoluble dans l'eau et il est peu probable qu'elle traverse les membranes biologiques. Aucun effet écologique néfaste n'est répertorié

Persistance et dégradabilité : aucune dégradation attendue.

Potentiel de bioaccumulation : En raison du coeff. de partage n-octanol-eau (log Pow), une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Autres informations : Résultats négatifs des évaluations de PBT and vPvB.

13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION

Balayer ou aspirer le produit répandu. Eviter de soulever les poussières.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

Page 4/4

Produit: GEOSORB GR

Date: 05/02/2018 - EP

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

- Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).
- Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.
- Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH. Ne contient pas de substance candidate REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »